

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES

VILLE DE CERET

ARRÊTÉ N° 416 /2023

**Autorisant l'utilisation du domaine public
A l'occasion du « Festival du Livre Jeunesse »
Organisé par la librairie « Le Cheval dans l'Arbre »
Samedi 10 juin 2023, de 08h00 à 19h00
Place des Droits de l'Homme – Théâtre de Verdure**

Le Maire de la Ville de Céret,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2212.1, L2213.1 et L2213.2,
VU la demande effectuée en date du 9 mai 2023 par Monsieur Franck Rother, gérant de la librairie « Le Cheval dans l'Arbre » sollicitant l'autorisation d'utiliser le Théâtre de Verdure et la Place des Droits de l'Homme afin d'organiser leur « Festival du Livre Jeunesse », le samedi 10 juin 2023 de 08h00 à 19h00,

ARRETE

ARTICLE 1 - La librairie « Le Cheval dans l'Arbre » représentée par Monsieur Frank Rother, est autorisée à utiliser le domaine public à l'occasion de leur « Festival du Livre Jeunesse », le samedi 10 juin 2023 de 08h00 à 19h00 au Théâtre de Verdure et sur la Place des Droits de l'Homme.

ARTICLE 2 - L'occupant veillera à conserver le domaine public en parfait état de propreté pendant toute la période d'occupation. En cas de détérioration et dégradation ou de salissures constatées, la Ville fera procéder aux travaux de remise en état aux frais exclusifs du permissionnaire.

ARTICLE 3 - Monsieur le Directeur Général des Services, les services de la Police Municipale et Madame la Commandante de la Brigade de Gendarmerie de Céret sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté.

Fait à Céret, le vingt-quatre mai deux mille vingt-trois.

Pour le Maire et par délégation,


Denis DUNYACH,
Adjoint au Maire



Le Maire,
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès
de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois
à compter de la présente notification.